

PREFET DES BOUCHES-DU-RHONE

**PREFECTURE**

Direction des Collectivités Locales,  
de l'Utilité Publique et de l'Environnement  
Bureau des Installations et Travaux Réglementés  
pour la Protection des Milieux  
Dossier suivi par : M. ARGUIMBAU  
Tél. : 04.84.35.42.68  
N°166-2014-A

**AVIS**

**relatif à l'organisation d'une réunion d'information et d'échange avec le public en complément à l'arrêté du 15 juillet 2015 portant organisation d'une enquête publique unique concernant les demandes formulées par les sociétés ALTEO GARDANNE et ALUMINIUM PECHINEY**

En exécution de l'arrêté du Préfet en date du 7 août 2015, il sera procédé sur le territoire de la commune de Gardanne, à une réunion d'information et d'échange avec le public, au sujet des demandes formulées :

- par la société ALTEO GARDANNE dont le siège social est sis « Route de Biver 13120 Gardanne » pour l'autorisation de modifier les conditions d'exploitation de l'usine d'alumines située sur la commune de Gardanne -route de Biver, à savoir :
  - l'arrêt au 31 décembre 2015 du rejet actuel de résidus solides (boues rouges) par un émissaire en mer Méditerranée au large de Cassis aboutissant en tête du canyon de la Cassidaigne dans le cœur marin du Parc National des Calanques,
  - la poursuite à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2016 d'un rejet d'effluents liquides (eaux de procédé, eaux utilitaires, eau brute et eaux pluviales) par le même émissaire.
- par la société ALUMINIUM PECHINEY dont le siège social est sis 725, Rue Aristide Berges - BP 7 - 38341 Voreppe cedex pour la concession d'utilisation du Domaine Public Maritime sur la commune de Cassis, pour les canalisations, les câbles de protections cathodiques et matériels et aménagements annexes existants nécessaires à l'activité et à la poursuite du rejet en mer des eaux traitées.

Cette réunion, présidée par Monsieur Jean-Pierre FERRARA, Président de la Commission d'enquête publique, se tiendra **le vendredi 11 septembre 2015 de 18h 30 à 20h 30 -salle du Peuple avenue Léo Lagrange à Gardanne.**

A l'issue de cette réunion d'information et d'échange avec le public, le président de la commission d'enquête établira un compte-rendu qui sera adressé dans les meilleurs délais au responsable du projet ainsi qu'au Préfet des Bouches-du-Rhône (DCLUPE-BITRPM, Place Félix Baret, CS 80001, 13282 Marseille cedex 06). Ce compte-rendu, ainsi que les observations éventuelles du responsable du projet seront annexés par le président de la commission d'enquête au rapport unique de fin d'enquête.

Les frais d'organisation (publicité, logistique notamment une capacité d'enregistrement et de prise de note en sténo...etc) de cette réunion d'information et d'échange avec le public sont à la charge du responsable du projet.

Cet avis sera affiché en mairies d'Aix-en-Provence, Allauch, Aubagne, Auriol, Belcodène, Bouc-Bel-Air, Cadolive, Cassis, Carnoux, Ceyreste, Fuveau, Gardanne, Gémenos, Gréasque, La Bouilladisse, La Ciotat, La Destrousse, La Penne sur Huveaune, Marseille, Meyreuil, Mimet, Peypin, Peynier, Roquefort-La-Bédoule, Roquevaire, Saint-Savournin et Simiane-Collongue.

Ces formalités devront être attestées par un certificat de chaque maire concerné.

Cet avis sera en outre, par les soins du Préfet de la Région Provence, Alpes, Côte d'Azur, Préfet des Bouches-du-Rhône, publié dans "**La Provence**" et "**La Marseillaise**" (édition des Bouches-du-Rhône).

.../...

Cet avis sera publié sur le site internet de la préfecture, <http://www.bouches-du-rhone.gouv.fr>

Enfin, ce même avis sera affiché par les demandeurs, sur les lieux prévus pour la réalisation du projet, suivant les caractéristiques et les dimensions fixées par l'arrêté du Ministre de l'Ecologie, du Développement Durable, des Transports et du Logement en date du 24 avril 2012.

Marseille le

**07 AOUT 2015**

**Pour le Préfet  
Le secrétaire Général**



**Louis LAUGIER**